

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE 8 MAI 1945 GUELMA

RECTORAT  
CABINET

CELLULE D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
جامعة 8 ماي 1945 قالمة  
رئاسة الجامعة  
الديوان  
خلية الإعلام والاتصال

# أخبار التعليم العالي وولاية قالمة عبر الصحافة الوطنية



## يوم دراسي حول مذكرة التخرج والمؤسسات الناشئة بجامعة أم البواقي

بين طلبة جامعة العربي بن مهيدي، كما بين أهمية المشاريع التي تتنوع باختلاف الاختصاصات هناك مائة وسبعين مسجلة تم قبول مائة وستين مشروعا مسجلا، فالافكار والمشاريع التي تم تسجيلها لها من الأهمية الكبيرة في حال تسجيلها ان تعود بالفائدة الكبيرة على الاقتصاد الوطني بالإضافة الى التقليل من الاستيراد الذي يكلف خزينة الدولة الكثير والكثير من العملة الصعبة. وقد تم فتح نقاش عام حول سير عملية مرافقة المشاريع، أين تم طرح العديد من الأسئلة من طرف الأساتذة والطلبة تمحورت أساسا حول كيفيات ايداع براءات الاختراع والتسجيل في منصة start-up.dz وأهم شروط مناقشة مذكرات التخرج في إطار القرار الوزاري السالف الذكر، كما تم طرح أسئلة حول ما توفره حاضنة الأعمال سواء ما تعلق بتأطير ومرافقة المشاريع أو المساهمة في عملية النمذجة وقد أثمر النقاش بعدة توصيات، منها المرافقة الدائمة و الجادة للطلبة الى غاية المناقشة في إطار القرار الوزاري 1275 والحصول على شهادة مذكرة تخرج مؤسسة ناشئة أو شهادة تخرج براءة اختراع، ومساعدة الطلبة في عملية إيداع براءات الاختراع على مستوى المعهد الوطني للملكية الصناعية عبر مركز دعم التكنولوجيا والابتكار بالجامعة، وكذا مساعدة الطلبة في انجاز النماذج الأولية حسب الإمكانيات المتاحة، مع إجراء دورات تدريبية برزنامة زمنية محددة سلفا، وتقديم كل ما يسهل عمل الطلبة ويساعدهم على تحقيق أهدافهم.

ج. ل

نظمت أول أمس، جامعة العربي بن مهيدي بولاية أم البواقي، بالتنسيق مع اللجنة الوطنية لمتابعة الابتكار وحاضنات الأعمال الجامعية، يوما دراسيا حول آلية مذكرة تخرج للحصول على شهادة جامعية- مؤسسة ناشئة / براءة اختراع، وذلك لفائدة كل الفاعلين في إطار القرار الوزاري 1275 مذكرة تخرج مؤسسة ناشئة - براءة اختراع، وكذا أساتذة مشرفين، طلبة مسجلين، مسؤولين بيداجوجيين وممثلو النوادي العلمية، على مستويي قاعة المحاضرات الكبرى بالجامعة

وقد أشرف على افتتاح فعاليات هذا اليوم مدير جامعة العربي بن مهيدي الأستاذ الدكتور زهير ديب، والذي دعا خلال كلمته التي ألقاها بالمناسبة، جميع الحضور بالوقوف دقيقة صمت ترحما على روح المرحوم مدير جامعة بسكرة السيد بوطرفاية أحمد، الذي وافته المنية صبيحة اليوم، تغمده الله بواسع رحمته وفيض مغفرته. كما تخلل أشغال اليوم الدراسي في جلسته الافتتاحية عرض حصيلة النشاطات والأعمال التي قامت بها اللجنة الوطنية لمتابعة الابتكار وحاضنات الأعمال الجامعية من طرف الأستاذة غضابنة ليليا، عضو اللجنة الوطنية، تلتها مداخلة الأستاذ "مزوز توفيق" رئيس خلية المتابعة والعمل ومدير دار المقاولاتية بجامعة العربي بن مهيدي قدم من خلالها عرضا لعدد من الأفكار المبتكرة المسجلة، وبرنامج تدريب الطلبة المنخرطين في القرار الوزاري، وكذا الرزنامة الزمنية لذلك، مبينا كيفية الانخراط في برنامج المقاولاتية، وذكر بعدد المشاريع المسجلة

**REFORME DE L'UNIVERSITE****Les consultations lancées****■ De notre bureau d'Alger**

Au lendemain de la décision prise en Conseil des ministres de reformer l'université, à travers notamment la révision du système LMD dont l'application remonte à 1994, le ministre de l'Enseignement supérieur Kamel Beddari a annoncé sur les ondes de la radio nationale le début des consultations.

«Conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à revoir minutieusement l'organisation actuelle des deux systèmes LMD et classique, selon une vision consensuelle de la communauté universitaire, le secteur a entamé l'organisation des réunions au niveau des établissements universitaires avec la participation de tous les acteurs pour examiner les voies et les moyens d'améliorer le système LMD» a-t-il souligné. Cette réforme à laquelle le président a appelé de ces vœux, en écho aux appels insistants de la communauté universitaire, devrait s'articuler autour de quatre axes directeurs selon le ministre de l'Enseignement supérieur, à savoir une réorganisation en profondeur des domaines et profils de formation, la création de pôles universitaires, la réflexion sur le nombre d'années de formation universitaire pour chaque cycle et enfin la préparation du double diplôme afin de permettre à l'étudiant d'avoir accès à monde du travail au

terme du cycle de formation. La réforme, dès lors qu'elle se veut « globale et en profondeur » touchera également le système des œuvres universitaire qui a besoin d'une réorganisation à grande échelle pour le mettre au diapason des nouvelles exigences de l'université actuelle qui n'est plus celle des années 70, au moment de la mise en place du système. Les prestations de l'ONOU (ex-COUS) en termes de transport, hébergement, restauration, souvent objets de critiques de la part des étudiants eux-mêmes et de leurs représentants syndicaux, appellent à un large tour de table afin d'aller vers un nouveau modèle qui offrirait plus d'efficacité des œuvres universitaires.

Autre volet de la réforme : la recherche scientifique qui reste encore un parent pauvre dans les affectations budgétaires annuelles, raison pour laquelle le ministre plaide pour une « diversification des ressources de financement » avec une possibilité d'ouverture sur le privé dans le cadre d'un partenariat rigoureusement encadré pour que la science et la promotion du savoir reste la finalité. Pour rappel, 68 filiales d'entreprises économiques ont déjà été créées au niveau des établissements de recherche et 41 bureaux d'études ont vu le jour au niveau des écoles supérieures. Pour ce qui est de la digitalisation du secteur, le ministre a souligné que ses services « poursuivent la numérisa-

tion à travers la réalisation de 42 plateformes numériques dédiées aux opérations pédagogiques, auxquelles s'ajoutent quatre plateformes dédiées aux œuvres universitaires», outre l'utilisation de la signature électronique. Cela permettra de concrétiser la démarche de gouvernance du secteur, a-t-il dit. Quid de l'ouverture sur le privé ? Présentée comme une alternative possible pour sortir l'université de son marasme fonctionnel, mais force est de constater que les ouvertures vers le privé restent très timorées, à cause d'appréhensions idéologiques.

C'est une vérité avérée que l'Etat n'est plus en capacité de prendre en charge tous les besoins de l'université, ce qui rend plus que nécessaire l'apport du capitale privé, le tout est que la démarche soit guidée par des balisages claires sur le plan juridique et financier. C'est dans ce nouveau schéma directeur que le ministre a annoncé sur les ondes de la radio la création d'une université privée, d'un institut privé et d'une école supérieure privée, assurant que la création de telles universités « n'impactera pas le niveau et la qualité de la formation universitaire publique ». Le diagnostic est ainsi posé, encore une fois, la volonté politique de faire bouger les choses est affirmée et au plus haut niveau de l'Etat. Est-ce suffisant pour cette réforme renvoyée à chaque fois aux calendes grecques

**H Khélifi**

## LABEL "PROJET INNOVANT" ET "START-UP"

# Des centaines de mémoires aux universités de l'Est du pays

*Des centaines de projets de mémoires de fin d'études pour bénéficier du label "projet innovant" et "start-up" ont été enregistrés à travers plusieurs universités de l'Est du pays au titre de l'année universitaire en cours, a-t-on appris mardi des responsables de ces universités, au cours de rencontres organisées sur les mécanismes d'exécution de l'arrêté ministériel n1275 portant sur le mécanisme "un diplôme..une startup".*

Dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, le responsable de l'incubateur des affaires de l'Université Larbi Ben M'hidi, Toufik Mezouz a fait part de l'enregistrement de 190 projets de mémoires de fin d'étude pour bénéficier du label "projet innovant" et "start-up" précisant que dans le cadre de ces projet inscrits au titre de l'année universitaire en cours durant la période allant du 8 novembre 2022 au 11 janvier 2023, 160 projets de mémoire ont été retenus. Il a ajouté que les projets de mémoires de fin d'étude concernant les trois paliers (Licence-master-doctorat) acceptés et dont 100 ont été étudiés par la cellule de travail et de suivi de l'innovation et les incubateurs des affaires universitaires comprenant des experts et enseignants de dif-

férentes spécialités ont concerné la majorité des facultés, précisant que l'opération est toujours en cours. A Annaba, M. Réda Djaouhadou, vice-recteur chargé de la pédagogie à l'Université Badji Mokhtar a indiqué au cours d'une journée d'étude dédiée à l'explication de ce mécanisme, a fait part de 420 idées innovantes proposées par les étudiants, lesquelles ont été acceptées par le jury compétent d'évaluation de l'Université, alors que 120 autres idées ont été présentées pour révision. Il a ajouté que les étudiants des Facultés de Technologie et des Sciences économiques et de Gestion sont en tête de liste des idées innovantes enregistrées avec 295 idées innovantes en rapport avec les domaines de la Technologie et les Affaires économiques, le reste,

a-t-il précisé, est réparti sur les différentes spécialités universitaires d'Annaba. Pour sa part l'Université de Guelma a réceptionné durant l'actuelle saison universitaire 111 propositions pour la création de projets innovants d'étudiants ayant adhéré à l'arrêté ministériel 1275, a appris l'APS auprès de la coordinatrice du pôle d'innovation et d'emploi de l'Université, le professeur Aïda Ben Hamida en marge d'une journée d'étude sur le mécanisme de réalisation d'un mémoire de fin d'étude pour bénéficier du label "projet innovant" et "start-up". Elle a précisé que les propositions des projets innovants impliqués dans l'arrêté sont réparties sur 106 idées dans le cycle licence et master en plus de 5 idées de projets dans le cycle doctorat, ajoutant que les propriétaires de ces propo-



sitions représentent les 7 facultés de l'Université. Mme Ben Hamida a indiqué que le nombre d'étudiants propriétaires des propositions inscrites avoisine les 300 étudiants, ajoutant que chaque projet verra la participation d'un (1) à 6 étudiants. L'incubateur des affaires de l'Université Mohamed Lamine Debaghine (Sétif-2) a organisé une journée d'étude au profit des étudiants porteurs de projets inscrits dans le cadre de ce mécanisme, durant laquelle le directeur de l'incubateur Boubakeur

Bekkar a indiqué que "l'arrêté ministériel 1275 donnera l'opportunité à l'étudiant de créer son projet de startup".

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# Dix accords de jumelage entre l'Algérie et la Mauritanie

Plusieurs universités et écoles supérieures algériennes ont signé, mardi à Alger, dix (10) accords de jumelage avec l'Université de Nouakchott Al-Aasriya (UNA), en vue d'intensifier la coopération et mettre en place une stratégie de recherche scientifique dans les questions d'intérêt commun.

La cérémonie de signature de ces accords a été coprésidée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari et le ministre mauritanien de l'Enseignement supérieur, Mohamed Lemine Ould Abey Ould Cheikh El Hadrami. M. Baddari a, à cette occasion, indiqué que "ces accords interviennent

après la réunion de la commission mixte algéro-mauritanienne de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, suite aux entretiens bilatéraux entre le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et son homologue mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El-Ghazaouani lors de sa visite en Algérie, fin décembre dernier".

Il a été convenu lors de ces entretiens de "créer un comité mixte des dirigeants pour mettre en place une stratégie en matière de recherche scientifique entre les deux pays", a-t-il ajouté. Le ministre a, à ce propos, souligné que lors de cette réunion, "il a été décidé d'éta-

blir un programme de coopération et d'échange entre les deux secteurs dans les questions d'intérêt commun, de créer des laboratoires de recherche spécialisés dans les thèmes de recherche scientifique, d'installer des incubateurs au niveau des universités et des écoles supérieures entre les deux pays, d'échanger les informations scientifiques et techniques entre chercheurs, en plus de suivre les cursus des étudiants mauritaniens en Algérie et leur fournir une excellente formation, tout en améliorant leurs conditions".

Le ministre mauritanien de l'Enseignement supérieur s'est, de son côté, félicité du niveau "des rela-

tions algéro-mauritaniennes, notamment en termes d'enseignement supérieur et de recherche scientifique", soulignant que ces accords incluaient des domaines importants relatifs à "la recherche scientifique, au développement technologique, mais aussi à l'innovation sur les trois prochaines années, renouvelables".

A rappeler que la prochaine réunion de la commission mixte algéro-mauritanienne entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et son homologue mauritanien, est prévue pour le mois de février 2024, à la capitale mauritanienne Nouakchott.

**PROJETS DE DÉVELOPPEMENT À GUELMA**

**Aggoune exige un suivi à la lettre des directives**

**Les services de la wilaya de Guelma ont installé onze ateliers pluridisciplinaires en vue de dynamiser le développement local dans différents domaines, en application des résultats de la rencontre gouvernement-walis de janvier 2023, a annoncé, lundi 6 février, la wali, Houria Aggoune.**

L'installation de ces ateliers s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action pour l'exécution et le suivi de la concrétisation du contenu des engagements des hautes instances du pays à l'échelle locale, a précisé la même responsable au cours d'un conseil de l'exécutif élargi.

Chacun de ces ateliers comprend des représentants de différents secteurs de l'exécutif, en plus d'un membre de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) pour impliquer les élus locaux dans la concrétisation de ce plan, a ajouté la même responsable.

Selon lui, les axes du plan d'action tracé et sur lesquels seront basées les missions des ateliers installés concernent le suivi et l'évaluation des taux d'avancement des travaux de réalisation des différents projets de développement, la relance de l'investissement, la création de postes de travail, la promotion de l'investissement agricole, l'activation et le développement du tourisme et la prise en charge des forêts récréatives et autres parcs ainsi que l'exploitation de toutes les structures commerciales et marchés de proximité. Il s'agit également du renforcement des ressources

hydriques et énergétiques, en plus du suivi de la régularisation des logements dans le cadre de la loi 08-15 et le décret exécutif 19-15, de l'aménagement des entrées de la wilaya et des ronds-points ainsi que du secteur des transports. La même responsable a mis en avant, dans son intervention au cours de cette réunion à laquelle ont assistés le président de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW), Mohamed Aidoud, des directeurs de l'exécutif, les chefs de daïra, les présidents des Assemblées Populaires Communales (APC) et des représentants du conseil supérieur de la jeu-



nesse, l'importance d'adopter une approche globale dans la gestion des affaires publiques au niveau local, en vue d'améliorer le cadre de vie des citoyens, de concrétiser la relance économique et de lutter contre les pratiques négatives. Elle a appelé tous les responsables et élus à proposer des solutions innovantes pour redynamiser le développement au service de l'amélioration des conditions de vie du citoyen, créer la richesse et les postes de travail et relancer l'investissement local

à travers, notamment, la création de startups s'adaptant avec les spécificités de la wilaya (agriculture et tourisme thermal). Chacun des ateliers se chargera du suivi minutieux des dossiers qui lui sont confiés, avec l'élaboration de rapports cycliques (chaque deux semaines), selon les informations recueillies auprès des services de la wilaya. Chaque atelier aura également pour mission de tracer un plan d'action avec des objectifs bien déterminés, traduisant sa vision s'agissant du procédé du développement local qui lui est confié, selon la même source.